

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le 12 JUL. 2007

ARRETE 2007 00522 **DSOL**

du

**portant fixation de la dotation globale de fonctionnement au titre de l'exercice 2007
du Service d'Accueil de Jour de l'Association A.P.E.I. à HIRSINGUE**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et
notamment l'article 45 ;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

Pour l'exercice budgétaire 2007, les recettes et les dépenses prévisionnelles du Service d'Accueil de Jour de l'Association A.P.E.I. à HIRSINGUE sont autorisées comme suit :

Dépenses :	
Groupe I :	23 698,00 €
Groupe II :	159 005,00 €
Groupe III :	10 101,00 €
Incorporation du résultat :	0,00 €
Total dépenses :	192 804,00 €
Recettes :	
Groupe I :	181 146,00 €
Groupe II :	9 828,00 €
Groupe III :	1 830,00 €
Incorporation du résultat :	0,00 €
Total recettes :	192 804,00 €

ARTICLE 2 :

La dotation globale de fonctionnement du Service d'Accueil de Jour de l'Association A.P.E.I. à HIRSINGUE est fixée à compter du 1^{er} janvier 2007 à :

181 146 €

Le prix de journée 2007 est fixé, à titre indicatif, à 62,90 €.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat 12 JUIL. 2007
	Notification le 19 JUIL. 2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Pour le Directeur
Et par délégation
La Direction Adjointe
Enfance - Famille - Jeunesse
Nicole PELLY
NICOLE PELLY

LE PRÉSIDENT
Charles BUTTNER
Charles BUTTNER